

Réunion du 17 octobre 2024 au 17 octobre 2024

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Former des professionnels pour un retour rapide à l'emploi****E501**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Éducation et notamment son article L. 214-12,
- VU** le Code du travail, ,
- VU** la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU** le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 et la convention financière annuelle 2024 signée le 12/04/2024 entre la Région et l'Etat et adoptés à la session du Conseil régional du 28 mars 2024,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2023 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) 2023-2028 ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2023-2028 qui lui est annexé,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget primitif 2024,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription d'une dotation de 6 000 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme "E501 - Former des professionnels pour un retour rapide à l'emploi

1 - Former les plus éloignés de l'emploi

Dispositifs PREPA Clés Avenir et PREPA Rebond :

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 8 500 000 € pour la mise en œuvre du dispositif PREPA Clés Avenir sur l'année 2025.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 200 000 € pour la mise en œuvre du dispositif PREPA Rebond sur l'année 2025.

Formation des personnes détenues :

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 820 000 € pour la mise en œuvre du dispositif de formation des personnes détenues sur l'année 2025.

2 - Des formations certifiantes mieux ciblées pour inciter au retour à l'emploi

"1 emploi = 1 formation"

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 45 425 700 € pour la mise en œuvre du dispositif 1 emploi = 1 formation sur l'année 2025.

Dispositif PREPA Avenir Sup - Former les décrocheurs de niveau supérieur :

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 300 000 € pour la mise en œuvre Dispositif PREPA Avenir Sup sur l'année 2025.

Former les demandeurs d'emploi qui créent ou reprennent une entreprise :

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 520 000 € pour la mise en œuvre des formations collectives du dispositif Entreprendre en Pays de la Loire sur l'année 2025.

Des outils pour des formations performantes

D'ANNULER

- l'affectation de l'autorisation d'engagement de 612 000 € votées par délibération du Conseil Régional des 21 et 22 décembre 2023 relative à l'appel à projets d'innovation pédagogique pour expérimenter.

D'ANNULER

- l'affectation de l'autorisation d'engagement de 358 000 € votées par délibération du Conseil Régional des 21 et 22 décembre 2023 relative à l'appel à projets pour hybrider.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Vote dissocié sur le dispositif « 1 emploi - 1 formation » :

Contre : Printemps Pays de la Loire, L'Ecologie Ensemble.

Ces élus ne prennent pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO, Séverine ORDRONNEAU.

REÇU le 25/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs